

Fiche de poste pour le recrutement d'un Maître de langue

Référence réglementaire :

Décret n° 87-754 du 14 septembre 1987 relatif au recrutement des lecteurs de langue étrangère et des maîtres de langue étrangère dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

1. PROFIL DU POSTE

Identification de l'emploi :

N° de section CNU : 15

Numéro du poste :

Profil succinct : Recrutement d'un Maître de langue en section 15, Discipline : Japonais

Date de publication : mercredi 27 mars 2024

Quotité de travail : 100%

Niveau d'études souhaité : Master

Nombre de poste : 1

Date de début de contrat : 01/09/2024

Date de fin de contrat : 31/08/2025

Durée du contrat : 1 an

Type de contrat : Contrat à Durée Déterminée

Lieux d'exercice :

Composante : UFR LLSH

Lieu où s'exerce principalement le service d'enseignement : Orléans

Autre(s) lieu(x) d'exercice possible :

Pôle ou Département d'affectation : Département LEA

Profil d'enseignement :

Filières de formation concernées (préciser initiale et/ou continue) :

Initiale et continue

Activités d'enseignement et besoins d'encadrement :

Enseignement du japonais destiné au public de Licence LEA Anglais-Japonais et de Master LEA Langues et sociétés. L1 : Expression orale, Lexique, Pratique de l'écrit. L2 : Expression orale, Lexique. L3 Expression orale. M1 : Langue et culture japonaises. L'enseignant.e recruté.e participera aux charges administratives liées à la pédagogie.

学士課程、修士課程の学生を対象とした日本語教育。担当科目は、1年生会話、漢字、仏文和訳、和文仏訳、2年生会話、漢字、修士課程1年生日本語・日本文化など。採用された教員は、教育に関連する事務作業にも従事する。

Compétences requises :

Langue maternelle japonaise

Contact :

SHIMOSAKAI Mayumi

Mail : mayumi.shimosakai@univ-orleans.fr

2. CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Dépôt de candidatures :

La procédure de dépôt de candidature est électronique et se fait par mail à l'adresse recrutement.spe@univ-orleans.fr

La procédure de candidature est à votre disposition : <https://www.univ-orleans.fr/fr/univ/universite/travailler-luniversite/personnels-enseignants-et-chercheurs/lecteurs-et-maitres-de>

Critères d'évaluation des candidatures par le comité de sélection :

L'évaluation des candidatures se fondera sur la qualité du dossier et sur l'expérience dans les domaines de l'enseignement et de la recherche ainsi que sur l'adéquation du profil des candidat-e-s avec les besoins tels qu'ils apparaissent dans le profil de poste.

Ces éléments seront évalués à partir du dossier de candidature.

3. DISPOSITIONS GENERALES :

L'Université d'Orléans se caractérise par sa pluridisciplinarité. Elle compte 3 Unités de Formation et de Recherche, 1 école d'ingénieurs universitaire (Polytech), 4 Instituts Universitaires de Technologie, 1 Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ), 1 Observatoire des Sciences de l'Univers (OSUC), 1 Ecole Universitaire de Kinésithérapie (EUK) et un département de formation médicale. Plus de 20 000 étudiants, dont plus de 2 000 étudiants étrangers, fréquentent un des sites de l'Université en région centre Val-de-Loire. Sa vocation internationale s'affirme avec 14% d'étudiants de nationalité étrangère et près de 90% de pays représentés.

Reconnue Université Européenne à travers le réseau ATHENA et labellisée « Human Resources Excellence in Research » HRS4R.

Porteuse de plusieurs projets, sa capacité d'innovation se traduit par le dynamisme de sa recherche et les transferts de technologie vers les entreprises régionales, nationales et internationales. Le Campus d'Orléans bénéficie d'un écosystème d'excellence scientifique avec 25 unités de recherche.

Son offre de formation, riche en filières professionnelles, se développe en lien fort avec la Recherche.

Pour plus d'informations : www.univ-orleans.fr.

Conditions d'exercices :

En fonction des besoins de l'université, les enseignements sont susceptibles d'avoir lieu à tous les niveaux de formation universitaire, dans l'ensemble des composantes et des sites de l'université, en français ou en anglais. Ce poste est également ouvert aux personnes « bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi » mentionnées à l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situation de handicap).

Rémunération du poste :

Le maître de langue nouvellement nommé sera rémunéré à l'indice brut 482 selon l'arrêté du 30 octobre 1987 fixant les modalités de rémunération des lecteurs et des maitres de langues étrangères dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Le profil de poste est disponible via le site internet de l'Université d'Orléans : www.univ-orleans.fr (rubrique Travailler à l'Université/Personnel Enseignant et Enseignant-Chercheur/Lecteurs-Maitres de langues

*Dans le cadre du plan d'actions pour l'égalité professionnelle,
l'Université d'Orléans accueille favorablement les candidatures des personnes du genre le moins représenté
dans le secteur ou la discipline concerné, des personnes en situation de handicap et des personnes de tous
âges et de toutes origines.*